

PROJET : *L'agroécologie comme moyen de résilience et garantie pour la vie à Guédé Village, Sénégal*

GVA SOLPCD/2025/0038 - Ayto. CASTELLÓ 83534/24

TERMES DE REFERENCES DE PRESTATION DE SERVICES

A1.R1 : Amélioration du réseau hydro-agricole du PIV de Dama Alwaly

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis plus de 40 ans, Enda Pronat œuvre à la promotion et au développement de l'agroécologie dans les principales zones rurales du Sénégal, notamment les Niayes, la Vallée du Fleuve Sénégal, le Bassin arachidier et le Sénégal oriental. Depuis les années 1990, l'organisation met en œuvre des actions de recherche-action visant à favoriser l'adoption de pratiques agroécologiques, à réduire la dépendance aux intrants agrochimiques et à renforcer la résilience des exploitations familiales face aux changements climatiques.

Dans la commune de Guédé Village, Enda Pronat accompagne des groupements de femmes et des Groupements d'Intérêt Économique (GIE) dans les activités de production maraîchère et rizicole. Ces interventions sont menées en collaboration avec différents partenaires techniques et financiers. Depuis 2018, Enda Pronat collabore notamment avec l'ONG espagnole Solidaridad Internacional del País Valenciano (SIPV), dans le cadre d'actions visant à renforcer la transition agroécologique et la résilience des communautés rurales de la Vallée du Fleuve Sénégal.

La commune de Guédé Village dispose d'un important potentiel agricole. Toutefois, les exploitations familiales restent confrontées à plusieurs contraintes, notamment l'insuffisance des superficies aménagées, la qualité parfois précaire des aménagements hydroagricoles ainsi que les difficultés d'accès et de maîtrise de l'eau d'irrigation. Dans ce contexte, Enda Pronat et ses partenaires interviennent dans les villages de Guédé Village et de Dama Alwaly afin de renforcer les capacités de production et la résilience des populations. Des aménagements hydroagricoles ont ainsi été réalisés respectivement par la SAED à Guédé Village et par Enda Pronat à Dama Alwaly. Des systèmes de pompage solaire ont également été installés afin d'améliorer l'accès à l'eau d'irrigation et de favoriser une exploitation durable des périmètres. Toutefois, le périmètre de Dama Alwaly reste confronté à des problèmes de maîtrise de l'irrigation liés à la qualité des aménagements. Ceci réduit considérablement l'efficacité d'irrigation et accroît sensiblement le temps de travail des producteurs et productrices.

Ainsi, l'amélioration des infrastructures hydro-agricoles s'impose comme un levier majeur à actionner pour la résilience des communautés locales par le renforcement de leurs conditions de subsistance.

C'est dans cette dynamique qu'Enda Pronat, en partenariat avec SIPV, avec l'appui financier de la Generalitat Valenciana (GVA) et de l'Ajuntament de Castelló, met en œuvre le projet « *L'agroécologie comme moyen de résilience et garantie pour la vie à Guédé Village, Sénégal* ».

Le projet vise à contribuer à la réalisation du droit à une alimentation saine, nutritive et suffisante à travers une gestion participative, inclusive et durable des ressources naturelles, tout en renforçant la transition agroécologique, la résilience climatique des systèmes de production et l'égalité des sexes.

Le présent appel à soumission s'inscrit ainsi dans le cadre de l'amélioration du réseau hydro-agricole du PIV de Dama Alwaly à travers des travaux de génie civil et de terrassement pour augmenter l'efficacité d'irrigation en réduisant les pertes d'eau et le temps de travail des producteurs et productrices. Il bénéficiera directement à plus de 260 producteurs et productrices et permettra à terme d'augmenter de 75% l'efficacité d'irrigation au sein du périmètre.

II. OBJECTIF ET DESCRIPTION DES TRAVAUX :

L'objectif de cette prestation est de renforcer le réseau hydro-agricole du PIV de Dama Alwaly (GIE Dama Guirobé et GPF Dama Alwaly) afin d'améliorer son efficacité. Il s'agira principalement de :

A. Travaux de terrassement

Ces travaux concerneront :

- le planage des parcelles et la création ou le rehaussement des diguettes ;
- la création de canaux secondaires au niveau du périmètre du GPF et du GIE Guirobé

Spécifiquement il s'agira de ce qui suit :

1) Planage des parcelles et le rehaussement ou création de diguettes avec une niveleuse de type 14G ou équivalent

Les travaux de planage consisteront à réduire les pentes dans les parcelles à l'aide de mouvement de terre ou bien la création de diguettes de niveau pour casser la pente dans le cas où le dénivelé est important au sein d'une parcelle.

2) Création de canaux secondaires au niveau du périmètre du GPF et du GIE Guirobé

Au niveau du périmètre des femmes, plusieurs parcelles accèdent difficilement à l'eau d'irrigation. Ainsi, il est nécessaire de procéder à la création de canaux secondaires pour faciliter l'irrigation. De même, au niveau du GIE Guirobé un canal secondaire sera créé pour relier le canal centre à celui situé à l'ouest du périmètre.

B. Travaux de Génie Civil

Les travaux de Génie Civil concerneront la construction d'un canal maçonné en « U » et de partiteurs. Il s'agira spécifiquement de :

1) Construire un canal maçonné en « U »

Pour limiter les pertes d'eau et améliorer l'efficacité lors des irrigations, le canal maçonné en « U » existant sera prolongé conformément aux prescriptions du bordereau des prix (voir section X). Ceci englobe la construction en agglomérés pleins, l'application d'un enduit intérieur et extérieur, ainsi que le remblai technique de l'ouvrage.

Le béton armé sera dosé à 350 kg/m^3 avec du gravier concassé (5/15) pour radier. Des poteaux de renforcement seront installés tous les 3 mètres, des raidisseurs seront prévus tous les 15 mètres et un chaînage sera réalisé sur l'ensemble du canal afin d'assurer la stabilité et la résistance de l'ouvrage.

2) Construction de partiteurs (15)

Pour une meilleure régulation de l'eau, 15 partiteurs seront construits sur le réseau d'irrigation. Leur emplacement sera déterminé au début des travaux avec les bénéficiaires. Ces partiteurs seront munis de vannes de $50 \times 70 \text{ cm}$ avec des revêtements en amont et en aval d'au moins 3 mètres en utilisant du béton armé. La maçonnerie sera en agglos pleins de 20 avec revêtement interne et externe avec du mortier de ciment dosé à 300 kg/m^3 avec un adjuvant hydrofuge (type Sika ou équivalent).

III. DESCRIPTION ET SPECIFICATION DES MATERIAUX :

(Voir bordereau de renseignement des prix)

Les ouvrages du génie civil seront des constructions mixtes (béton armé dosé à 350 kg/m^3 + agglos). Il s'agit de béton armé avec des graviers concassés (5/15) pour radier, poteaux et chaînage revêtement, y/c béton de propreté et toutes sujétion de mise en œuvre. Les armatures utilisés seront des barres d'acier Haute Adhérence de diamètre 10mm et 12mm (HA10 et HA12). Tous les ouvrages seront protégés d'un enduit lisse en mortier de ciment pour les protéger contre l'agressivité de l'environnement. Les vannes métalliques tous ou rien (TOR) fournis et posés seront convenablement enduit d'une double couche de peinture antirouille. Les revêtements en perré pour la protection des partiteurs seront raccordés au mortier de ciment.

IV. METHODOLOGIE ET APPROCHE

Enda PRONAT étant une organisation qui privilégie l'approche participative et inclusive avec les bénéficiaires, un comité de suivi composé de l'équipe technique du projet, des bénéficiaires et du chef de village sera mis en place pour mieux prendre en compte leurs préoccupations durant le déroulement des travaux. À cet effet, le prestataire devra intégrer dans sa démarche les éléments suivants :

- une réunion de prise de contact avec le commanditaire et la remise des sites à aménager ;
- la séance de cadrage technique et méthodologique ; l'implantation contradictoire des ouvrages (canaux, partiteurs) avec l'équipe technique du projet et le comité de suivi ;
- une proposition de dossier des ouvrages à exécuter à valider par Enda Pronat et la SAED ;
- l'exécution des travaux selon un planning détaillé validé par Enda Pronat, avec tenue d'un journal de chantier ;
- des réunions de chantier hebdomadaires avec le comité de suivi, sanctionnées par un compte rendu ;
- le respect des mesures d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement (port des EPI, gestion des déblais et déchets, remise en état des zones d'emprunt) ;

- la réception provisoire, la remise des plans de récolement et d'un rapport de fin de travaux, puis la réception définitive.

V. PRESENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- Un argumentaire de deux (2) pages maximum qui justifie les compétences acquises par le prestataire pour assurer la présente prestation ;
- Un document de 5 pages au maximum qui explique la méthode et la démarche d'intervention proposée en correspondance avec les activités à mener
- Un document technique présentant les outils et matériels à utiliser lors des travaux.
- Le bordereau des prix renseigné.
- Un planning prévisionnel d'exécution (chronogramme) compatible avec le délai fixé à la section « Délai » ;
- Une liste du personnel clé affecté au chantier (chef de chantier, technicien en génie rural) avec CV signés.

VI. PROFIL, EXPERIENCES ET COMPETENCE :

Le prestataire devra fournir les pièces ci-après :

- Les pièces administratives à jour : NINEA, registre du commerce;
- Les diplômes et qualifications pour chaque profil de l'équipe technique et le nombre d'années d'expériences ;
- Avoir effectivement exécuté en tant que prestataire dans au moins trois (03) marchés en travaux d'aménagement hydroagricole au cours des cinq (05) dernières années, pour une valeur minimale de vingt millions de francs (20 000 000 F) CFA ; Ces références devront être justifiées par des attestations de services faits délivrées par des maîtres d'ouvrage ;
- Connaître la zone du projet et parler la langue poular serait un avantage.

VII. MODALITES DE PAIEMENT

Les travaux seront payés à l'Entrepreneur par application des prix du bordereau aux quantités réellement exécutées conformément aux prescriptions du marché.

Les entreprises soumises au régime de la retenue à la source (BRS) verront les montants qui leur sont dus minorés de 5%, représentant le coût des impôts (BRS) à verser aux services étatiques concernés. En revanche, les entreprises assujetties à la TVA devront facturer celle-ci conformément à la réglementation et en assurer le reversement à l'administration fiscale.

Le règlement des factures de la prestation se fera comme suit :

- Un acompte de démarrage de 60% du montant global des travaux ;
- Un acompte de 15% quand l'exécution physique des travaux aura atteint 80% ;
- Un troisième versement de 15 % à la réception provisoire
- Un dernier versement de 10% à la réception définitive des travaux.

Les délais entre la réception provisoire et celle définitive sera d'une campagne complète de six (6) mois pour permettre une évaluation rigoureuse des installations.

Des pénalités pour retard dans l'exécution des travaux sont prévues et se présentent comme suit : 1/250^{ème} du montant du marché par jour effectif de retard. Quand le montant des pénalités atteindra les 10% du marché globale, Enda Pronat pourra résilier le contrat.

VIII. DÉLAI D'EXÉCUTION :

Le délai de réalisation des prestations est fixé à 30 jours effectifs, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage. Soit :

- Cinq (5) jours pour la mobilisation des engins et du matériel ;
- Vingt-cinq (25) jours pour l'exécution physique des travaux.

Une visite de réception sera organisée à la fin des travaux avant de régler le décompte final.

IX. DATE LIMITE DU DEPOT DES OFFRES :

1) Envoi des offres et délai de soumission

Les Offres technique et financière en langue française et en fichiers séparés et signés devront être envoyées à Enda Pronat à l'adresse suivante : pronat@endatiersmonde.org et senegal@solidaridadpv.org TEL : 33 889 34 39. Les documents physiques aussi peuvent être déposé au bureau de Enda Pronat sis à Ndoum, Quartier Oulad Béry.

Mettre en objet du mail : Travaux d'amélioration du réseau hydro-agricole du PIV de Diama Alwaly (GIE Guiroubé).

Les offres doivent être envoyées au plus tard le 11 novembre 2026 à 12h00 GMT.

Tout dossier reçu par Enda Pronat après la date et l'heure ci-dessus mentionnées ne sera pas accepté. Une garantie de soumission n'est pas exigée.

Les offres sont valables pendant soixante (60) jours à compter de la date limite de leur dépôt.

2) Ouverture des plis et évaluation

L'ouverture des plis par Enda Pronat, maître d'ouvrage est prévue le 13 novembre 2026 à 10h00.

Avant l'évaluation détaillée des offres, Enda Pronat vérifiera que les offres ont été signées, sont conformes aux conditions requises dans le dossier de DRP et ne comportent pas d'erreurs de calcul.

En aucun cas, le prestataire ne peut se prévaloir de l'insuffisance de renseignements fournis par le Maître de l'ouvrage pour revenir en cours d'exécution du marché sur les prix qu'il a proposés ou demander une quelconque indemnité.

Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel aux dispositions du présent dossier de DRP, c'est-à-dire comporte des déviations substantielles aux termes, conditions et spécifications, elle sera alors rejetée.

Les offres considérées conformes sont vérifiées par Enda Pronat. Lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaut. Si un soumissionnaire refuse d'accepter la correction, son dossier sera rejeté.

Une lettre de notification portant validation ou rejet de l'offre sera envoyée au prestataire. En cas de réclamation, le Procès-Verbal de sélection sera mis à sa disposition.

3) Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres sera conduite par un comité composé de l'équipe technique du projet. Elle se déroulera en trois étapes successives :

Étape 1 – Conformité administrative (éliminatoire)

Le comité vérifiera la présence et la validité des pièces administratives (NINEA, registre du commerce, quitus fiscal, attestations IPRES et CSS), la signature des offres et le respect de la date limite de dépôt. Toute offre incomplète à ce stade sera écartée.

Étape 2 – Évaluation technique (note sur 100 points)

- Expérience de l'entreprise dans les aménagements hydro-agricoles (références justifiées par des attestations de bonne exécution) : 30 points ;
- Méthodologie d'intervention et planning d'exécution (cohérence avec le délai et le calendrier cultural, prise en compte de l'approche participative) : 30 points ;
- Qualification et expérience du personnel clé (chef de chantier, technicien en génie rural) : 20 points ;
- Matériel et engins mobilisables (niveleuse, bétonnière, vibreur, moyens de transport) : 15 points ;
- Connaissance de la zone d'intervention et pratique du poular : 5 points.

Seules les offres ayant obtenu une note technique d'au moins 70 points sur 100 seront retenues pour l'évaluation financière.

Étape 3 – Évaluation financière et attribution

Les offres financières des soumissionnaires techniquement qualifiés seront vérifiées et, le cas échéant, corrigées des erreurs de calcul selon les règles ci-dessus. Le marché sera attribué au soumissionnaire qualifié dont l'offre évaluée est la moins-disante. Enda Pronat se réserve le droit de rejeter toute offre anormalement basse ou dépassant significativement le budget disponible.

4. Attribution du contrat

L'Autorité contractante attribue le contrat au candidat dont l'offre a été considérée conforme pour l'essentiel au présent dossier, qualifiée sur le plan technique et évaluée la moins-disante selon les critères définis au point 3.

Avant l'expiration de la période de validité des offres, l'Autorité contractante notifiera à l'attributaire du contrat que son offre a été retenue. Cette lettre précise le montant que l'Autorité contractante paiera à l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux spécifiés par le marché.

L'Autorité contractante informera les autres candidats du rejet de leurs offres.

X. BORDEREAU DE RENSEIGNEMENT DES PRIX

Nº	Désignations	Unités	Quantités	Prix Unitaires (FCFA TTC)	Prix Totaux (FCFA TTC)
	TRAVAUX DE TERRASSEMENT				
1	Location Niveleuse 14G ou équivalent pour création de canaux, curage, reprofilage, création de diguette, planage des parcelles, etc,	Heure	40		
	Sous total Travaux Terrassement				
	TRAVAUX DE GENIE CIVIL				
2	Réalisation d'ouvrages de sectionnement sur réseau avec des vannettes de 50*70cm y/c toutes sujétions	U	15		
3	Béton Armé dosé à 350kg/m3 avec des graviers concassés pour radier, poteaux et chaînage, revêtement, y/c béton de propreté et toutes sujétion de mise en œuvre	m3	45		
4	Maçonnerie en aggllos pleins de 20 y/c revêtement intérieur et extérieur avec du mortier de ciment dosé à 300kg/m3	m²	420		
5	Réalisation revêtement en perrés maçonnés à la sortie des ouvrages.	m²	40		
	Sous total Travaux GC				
	TOTAL GENERAL TTC				